RWE

Projet éolien d'Athienville

Lettre d'information n°3

Janvier 2023

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

L'équipe projet RWE Renouvelables France se joint à moi afin de vous souhaiter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année!

Le développement du projet éolien d'Athienville a bien avancé depuis notre dernière lettre d'information : mise en place d'un comité de suivi du projet, réalisation des différentes études nécessaires à la rédaction du dossier d'études d'impacts, organisation de sorties d'information et de concertation... La présente lettre vous propose un retour sur toutes les actualités autour de ce projet de 2 à 3 éoliennes.

Les prochains mois auront pour but d'évaluer les impacts potentiels du projet éolien, et de déterminer comment les éviter, les réduire ou en dernier recours les compenser. De plus, une réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet est prévue avec le comité de suivi.

Nous vous tiendrons au courant des prochaines avancées du projet. Vous pouvez suivre toutes ses actualités grâce au site Internet mis à jour régulièrement : athienville.projet-eolien.com

Je vous souhaite une bonne lecture!



Cédric Madamours
Chef de projets éoliens
RWE Renouvelables France
cedric.madamours@rwe.com
06 47 69 56 97



Les prochaines étapes du projet éolien d'Athienville



Retour sur les études

Étude écologique

Avifaune (oiseaux)

L'étude conclut à des enjeux faibles sur la majorité de la zone, et modérés au niveau des boisements qui sont des secteurs d'intérêt pour les passereaux nicheurs et migrateurs, comme le Pic noir. Les cultures et les prairies constituent les principales zones de chasse pour les rapaces tels que le Faucon crécerelle.



Pic noir
© ENVOL Environnement



Faucon crécerelle

© Andreas Trepte

Chiroptères (chauves-souris)

Les enjeux les plus forts se trouvent au niveau des boisements à l'est, avec la possibilité de gîtes. Ce sont également des territoires de chasse et de transit pour certaines espèces, comme la Barbastelle d'Europe ou encore la Pipistrelle commune. Pour le reste de la zone, les enjeux sont faibles ou modérés.



Barbastelle d'Europe



Pipistrelle commune © ENVOL Environnement

Étude acoustique

Des sonomètres ont été installés à différents points proches de la zone de projet (sur Athienville, au hameau de Hincourt, à Arracourt et au niveau d'une ferme proche). Pendant 4 semaines, ils ont mesuré le bruit ambiant, afin de modéliser le bruit que pourrait ajouter le nouveau parc éolien.

Cette étude permet ensuite de proposer un bridage des éoliennes adapté afin de respecter les normes sonores réglementaires, signifiant que le niveau sonore des éoliennes ne sera que peu ou pas perceptible.

Un contrôle sera réalisé après la construction du parc, et des plans de bridage seront prescrits si les écoutes montrent des dépassements des normes réglementaires.



Sonomètre

Étude paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet de parc éolien d'Athienville : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, relief, géologie... Ce diagnostic paysager s'appuiera notamment sur les 40 photomontages (simulations de l'impact visuel des éoliennes) réalisés à partir de janvier par le bureau paysagiste indépendant Abies Energies & Environnement. Ces photomontages permettront de simuler de manière réaliste l'intégration paysagère du projet que ce soit localement où à grande échelle.

Prochaine étape : gérer les impacts du projet éolien

À la suite de l'année d'études réalisée pour le projet éolien d'Athienville, les bureaux d'études évalueront les éventuels impacts du projet sur la faune, la flore et les habitats naturels. Le cas échéant, plusieurs mesures d'évitement et de réduction pourront être définies, comme par exemple :

- Le choix de l'implantation des éoliennes et de leur modèle en tenant compte des enjeux présents sur le site ;
- L'optimisation de la date de démarrage des travaux de construction, pour limiter les perturbations durant les périodes de nidification des oiseaux ;
- La mise en place d'un bridage préventif des éoliennes lorsque les conditions météorologiques sont favorables à une forte activité des chauves-souris.

La concertation autour du projet



Mise en place d'un comité de suivi

Dans le cadre du développement du projet éolien d'Athienville, RWE Renouvelables France a souhaité associer les habitants d'Athienville au projet éolien à travers la mise en place d'un comité de suivi. Lors de ses réunions régulières, ce comité a pour but de faire le point sur les avancées du projet et ses prochaines étapes.

La première réunion du comité de suivi s'est tenue en janvier 2022, réunissant 13 participants. Elle a permis de faire un point d'avancement sur le projet éolien et de présenter les premiers résultats de l'étude naturaliste. Ensuite, le groupe a travaillé sur 2 ateliers : l'un expliquant le planning du projet, et l'autre, une carte interactive présentant la localisation des contraintes.



Visite d'un parc éolien

En mai 2022, les habitants d'Athienville et les élus de la Communauté de communes du Sânon ont participé à la visite d'un parc éolien dans la Meuse. Lors de cet événement, les participants ont pu échanger avec le Maire de Nant-le-Grand, la commune d'implantation : l'occasion de poser des questions sur le développement d'un projet et la construction d'un parc éolien à un élu ayant assisté à ces étapes. Ensuite, la visite du parc éolien a permis d'en comprendre le fonctionnement, notamment en se rendant au pied d'une éolienne.







Sortie avifaune

Au mois d'octobre 2022, le comité de suivi du projet éolien a participé à une sortie d'observation des oiseaux sur la zone d'implantation potentielle. Un écologue du bureau d'études indépendant Envol Environnement, en charge des inventaires, a animé la visite. Le groupe a relevé des Passereaux d'espèces variées, deux Faucons crécerelle, quelques groupes de Grues en migration à plus grande distance et même un Faucon pèlerin, moins commun, en bordure de la zone de projet. Cette visite a permis de comprendre comment les études naturalistes sont réalisées sur le terrain, par des écologues experts et indépendants.

RWE

L'énergie éolienne en France Actualités

Démantèlement : augmentation des garanties financières

Selon la réglementation, l'exploitant du parc éolien doit, avant la mise en service du parc, constituer et justifier auprès de la Préfecture, des garanties financières nécessaires au démantèlement. Ces garanties ont augmenté en mai 2021 et s'élèvent désormais à 50 000€ par éolienne d'une puissance d'au moins 2 MW + 25 000€ par MW supplémentaire. Ces fonds sont bloqués et uniquement à la disposition du Préfet. Pour rappel, depuis l'arrêté du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011, lors du démantèlement et de la remise en état du site, la loi impose à l'exploitant du parc éolien "l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle".

En cas de défaillance de la société d'exploitation du parc, la maison mère est directement responsable de son démantèlement.

Ainsi, en aucun cas, le propriétaire du terrain ou la commune d'accueil du parc éolien ne seront responsables financièrement du démantèlement. Concernant les travaux de remise en état du site, ils sont également entièrement à la charge de l'entreprise exploitant le parc éolien.

Projet de loi d'accélération des énergies renouvelables

Le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables est discuté en ce moment au Parlement.

"Le déploiement massif des énergies renouvelables est essentiel pour amplifier notre lutte contre le dérèglement climatique et diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés qui représentent deux tiers de notre consommation énergétique. Ce projet de loi entend concilier l'amélioration de l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables." (Compte rendu du Conseil des ministres du 26 septembre 2022)

Il prévoit notamment de préciser les modalités d'information et de participation du public aux projets d'énergies renouvelables, en particulier l'éolien, le solaire et la méthanisation. À l'étude par le Parlement depuis octobre 2022, la version finale du texte sera débattue à la fin du mois.

"Futurs énergétiques" : l'éolien indispensable au mix électrique français

RTE (Réseaux de Transport de l'Electricité), publie en février 2022 les compléments de son rapport sur les "Futurs énergétiques" français. RTE analyse les différents scénarios de mix électriques possibles pour atteindre la neutralité carbone en 2050 dans notre pays. L'une des principales conclusions est que la consommation d'électricité va augmenter pour se substituer aux énergies fossiles. Ainsi, les énergies renouvelables et l'éolien en particulier apparaissent comme indispensables. Selon le scénario retenu, la capacité installée d'éolien terrestre se verra multipliée par 2,5 à 4 d'ici 2050.

Pour en savoir plus : www.rte-france.com